

Communiqué

Le poids des chamois

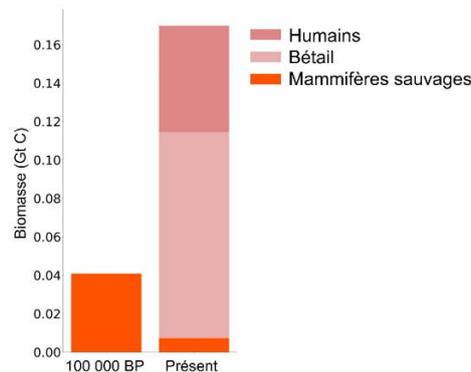
Par FNE Doubs

Suite aux actions (communiqués, une pétition et une manifestation) de certaines associations, comme l'ASPA et Humanimo, s'opposant aux quotas de chasse concernant le chamois dans le Doubs ; la fondation Brigitte Bardot a réagi par un communiqué et plusieurs médias, dont certains nationaux, se sont emparés du sujet.

FNE Doubs tient à replacer cette affaire dans un contexte plus général et probablement plus complexe.

Beaucoup d'études sur la biomasse planétaire démontrent un effondrement considérable de la biodiversité qui va en s'amplifiant. Ainsi, en considérant la biomasse (poids) des mammifères terrestres (humains, animaux domestiques et animaux sauvages), celle des animaux sauvages ne représenterait plus que seulement 4% de l'ensemble (2% si l'on retire les rongeurs urbains, dépendant de l'humain).

<https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/repartition-biomasse-planete/>



Quelles seraient alors ces proportions, si l'on se limitait à la biomasse dans le Doubs ? Il serait fort appréciable que des études territoriales soient aussi pratiquées afin de pouvoir apprécier la gravité du déséquilibre. Gageons qu'avec la masse du cheptel bovin dans le département, celle des mammifères sauvages soit en pourcentage bien plus basse encore que la moyenne mondiale.

Ainsi avec le réchauffement climatique, le changement d'usage des sols, les pollutions, les perturbations du cycle de l'eau et l'épuisement des ressources, l'effondrement de la biodiversité fait aussi peser un risque effrayant pour l'avenir de l'humanité.

Face à l'artificialisation urbanistique des sols (avec en France, une croissance encore équivalente à 4 fois celle de la démographie) ainsi que l'artificialisation agricole (intensification et industrialisation), les dégâts occasionnés par la chasse sur la faune pourraient relever de l'anecdote. Hélas, il s'agit là de débusquer des animaux sauvages, réfugiés dans des espaces

naturels très limités (et très délimités par des routes et d'autres voies de mobilités), avec des chiens, en ne leur laissant ainsi plus aucun havre de paix.

Même s'il faut reconnaître que les quotas de chasse au chamois dans le Doubs ont baissé pour 2024-2025 (environ -30%), suite au constat d'une décroissance de leur population (évaluation environ -20%). Au vu des proportions alarmantes de la biomasse des espèces, il serait plus judicieux de les laisser se développer comme d'ailleurs la plupart des animaux sauvages. Laissons le loup ou le lynx, prédateurs naturels, réguler la population des ongulés.

Néanmoins, FNE Doubs admet que des dégâts soient causés sur les plantations et les régénérations forestières par les ongulés à la suite d'écorçage ou d'abrutissement. Les atteintes peuvent être d'autant plus impactantes après la mortalité forestière due au réchauffement climatique et la nécessité de régénération. Mais nous avons peu d'éléments pour évaluer le volume de ces dégâts et si cela mettrait réellement en danger la vie des forêts ou plutôt, hélas et surtout, leur rentabilité économique ; une gestion, essentiellement marchande, a des conséquences beaucoup plus graves sur le milieu. Il est aussi difficile de savoir qui du cerf, du chevreuil ou du chamois est intervenu et lequel serait le plus impactant. Enfin, rappelons qu'autrefois, il y a quelques siècles ou millénaires, un temps où les humains étaient beaucoup moins nombreux, la forêt occupait la majeure partie du territoire parcourue par de nombreux ongulés.

Alors, que pèsent les chamois dans tout ça ?

